

OBJET : Délégation de Maîtrise d'Oeuvre avec assistance au Maître d'Ouvrage pour les opérations d'Habitat Social.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :  
/X/ (esdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de SAINT-DENIS, dans le cadre de la construction de logements sociaux, a mis sur pied en 1979, un groupe de 210 logements servant à résorber des bidonvilles ; à savoir :

- LES BILIMBIS ..... 50 L.T.S.
- LES VANGASAYES ..... 19 L.T.S.
- LES HAUTS DE MOUFIA I ..... 65 L.T.S.
- LES HAUTS DE MOUFIA II ..... 39 L.T.S.
- LES MAMBOLOS ..... 37 L.T.S.

Je vous propose de confier la Maîtrise d'Oeuvre avec assistance administrative au Maître d'Ouvrage à la S.I.D.R. qui semble compétente pour réaliser ce genre d'opération.

Le taux de rémunération de la S.I.D.R. varierait entre 6 et 7 % pour les constructions et 3 à 8 % pour la viabilité.

Une convention type sera fournie et appliquée à chaque opération.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur la délégation de Maîtrise d'Oeuvre avec assistance administrative au Maître d'Ouvrage et de m'autoriser à signer les conventions à venir.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Les commissions sont favorables. Il convient toutefois de préciser que la rémunération accordée à la SIDR comprend les honoraires d'architecte."

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*CC - St Denis le 20 Février 1980*  
*Le Secrétaire Général*  
*Signé : Patrice Ujaquier*  
*Pour Copie Certifiée Conforme*  
*Pour le Trépot*  
*Le Chef de Bureau délégué*  
*Signé Jacques Lacoste*